CYCLISTE - SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Rappels et recommandations

LES **RÉGLES ÉLÉMENTAIRES** DE SÉCURITÉ

- **Ne roulez pas sur les trottoirs.** Seuls les enfants de moins de 8 ans y sont autorisés.
- Aux intersections, placez vous un peu en avant des voitures pour vous faire voir.
- Il est **interdit de porter des écouteurs ou de tenir un téléphone en main.** **135 € d'amende**

- **Autorisation** pour les cyclistes de **franchir le feu rouge** selon la flèche en cédant le passage.

LES **BONS ÉQUIPEMENTS** DU CYCLISTE

● Obligatoire ● Conseillé

Infographie CD / OS et PM - Source : Police Nationale (Maine-et-Loire)